



## Arnaque a la carte bleue en république dominicaine

Par **Legrand**, le **20/07/2011** à **12:06**

Bonjour,

Suite à nos vacances en république dominicaine, nous avons eu la surprise d'être contactés mon amie et moi même par nos banques respectives. En effet, des retraits douteux avaient été fait un moi après notre retour de vacance alors que nous étions en France avec nos cartes bleu.

Nous avons donc immédiatement fait opposition et sommes allés porter plainte à la gendarmerie avec nos relevés bancaires. Les deux plaintes enregistrées, nous sommes allés dans nos banques respectives afin de se faire rembourser nos retraits frauduleux.

Pour ma part je n'ai utilisé ma carte que deux fois, une fois avec mon tour opérateur pour une sortie et l'autre fois avec le distributeur de l'hôtel.  
ma compagne a utilisé sa carte aux même endroits et une fois dans un distributeur à l'extérieur de l'hôtel.

Mes questions sont les suivantes : Est ce que je peux demander un dédommagement ?  
A qui ?

-l'hôtel dans lequel nous nous sommes fait arnaquer ?

-Le tour opérateur ? (qui d'ailleurs se dégage de toute responsabilité, ne s'attarde même pas à prévenir ses clients et filtre les commentaires mis sur son site internet)

-ou la banque responsable du distributeur de l'hôtel ?

Nous voulons envoyer des LRAR avec une copie du dépôt de plainte à ces différents acteurs afin de demander un dédommagement pour ce préjudice financier (je me suis retrouvé a

découvert) et moral. Cela est il vain ?

Merci

Par **mimi493**, le **20/07/2011 à 12:15**

Je ne vois pas en quoi ils seraient responsables.

Si le débit s'est fait avec le code, c'est que vous avez laissé voir le code à un tiers

Si le débit s'est fait sans code ni signature, la banque est tenue de vous recrediter la somme.

Par **Legrand**, le **20/07/2011 à 13:26**

Les débits frauduleux ont été effectués dans un DAB donc nos codes et cartes bleues ont (ou au moins la piste magnétique) ont dû être récupérés et copiés je ne sais comment. J'ai toujours ma carte bleu comme ma compagne et les deux cartes ont été fraudées. Je ne sais pas si d'autre personne en sont victime mais je ne pense pas que se soit par négligence.

Aussi je ne comprend pas pourquoi une banque (celle de république dominicaine) ne serait pas responsable de la modification d'un de ses DAB a des buts d'escroquerie de ses clients. Pourquoi l'Hôtel ne serait pas responsable du distributeur de billet situé dans le hall de celui ci. Et pourquoi l'employé de "Nouvelle Frontière" ne serait pas responsable de la copie de la carte bleue lors du paiement de notre sortie.

Je ne dis pas que l'un d'entre eux est le coupable, je ne sais pas comment ils ont copiés les cartes, je dis juste que je n'ai effectué que deux opérations financières avec ma carte bleu (ma compagne ayant effectué les deux mêmes opérations plus une à l'extérieur) et que le reste du temps elle se trouvait soit sur moi soit dans une valise fermée à clé elle même enfermée dans la chambre d'hôtel.

Merci d'avoir répondu.